

ABONNEMENT.

Saumur: En six mois... 30 fr. En un an... 55 fr. En deux ans... 100 fr.

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30 c. Faits divers... 75 c.

RÉSERVES SONT PAIÉES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

2 Mai 1883.

AU SÉNAT.

Paris, 1^{er} mai.

L'intérêt de la journée est au Luxembourg.

C'est aujourd'hui que M. le duc de Broglie a soulevé, à la séance, la question de notre politique générale à l'extérieur.

Il y a grande affluence d'hommes politiques. On remarque, notamment, la plupart des anciens diplomates révoqués ou mis à la retraite par le gouvernement de la République.

Les ambassadeurs d'Allemagne, d'Autriche et d'Italie occupent de bonne heure la loge diplomatique.

Au banc des ministres prennent place tous les compères de la bande Ferry; nous y voyons: Challemel-Lacour dit Lacour, Cochery, Martin-Feuillée, Thibaudin, Noirot, Margue et Méline.

Citer ces noms, c'est caractériser l'initiative du duc de Broglie; elle est absolument inopportune.

Qu'attendre, en effet, du patriotisme, des lumières politiques et de la clairvoyance diplomatique d'un pareil ramassis de nullités?

M. le duc de Broglie demande à M. le ministre des affaires étrangères s'il connaît l'entente diplomatique intervenue entre l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie, et s'il peut dire quels en sont les effets en ce qui concerne la France.

On a dit que cette triple alliance a eu pour but de maintenir la paix; mais la paix ne courrait aucun danger.

On a dit qu'elle avait une caractère purement défensif; mais cela est bien élastique.

Enfin on a dit qu'elle n'avait aucun caractère d'hostilité contre la France.

L'orateur ne pense pas, comme M. Challemel-Lacour, que la France soit mal vue dans les chancelleries étrangères; mais en-

fin, dans tous les démêlés, nous serons, dit-il, un contre trois, et cela est inquiétant.

L'orateur rappelle les manœuvres de la gauche pendant le 16 mai, alléguant l'alliance italo-allemande, qui n'existait pas alors.

On parle de l'extension de la politique coloniale de la France. Elle nécessite la déclaration de M. le ministre qu'il n'y a pas de complications à l'extérieur. (Applaudissements à droite.)

M. Challemel-Lacour, ministre des affaires étrangères, dit que l'objet de la question est vague et mal connu, et que si M. le duc de Broglie avait quelques renseignements à lui donner au sujet de la triple alliance, il en serait enchanté.

Il pense que la question est prématurée et peut être intempestive.

M. Gladstone a répondu d'une façon cavalière à une question de ce genre.

Le ministre est assez porté à croire qu'il existe un rapprochement entre les trois cabinets, mais qu'il est ancien et n'apporte rien de nouveau dans la politique européenne.

L'orateur dit que la situation diplomatique n'est pas nouvelle.

Il rappelle la visite de Victor-Emmanuel à Vienne et à Berlin en 1873 dont M. de Broglie, alors ministre, se serait plus préoccupé s'il n'avait alors préparé une autre visite royale. (On rit à gauche.)

Le ministre croit que l'entente en question a un caractère pacifique et ne changera rien à nos relations avec les puissances.

Nous ne chercherons pas, dit-il, des rapprochements, mais nous travaillons à aplacer toutes les difficultés sans donner à personne le droit de nous demander rien d'incompatible avec notre dignité ou nos intérêts.

Les dispositions des cours étrangères ne sont pas bienveillantes vis-à-vis de la France. Elles changeront probablement, grâce à la sagesse de la France.

Le pays n'aime pas les discussions stériles. Il est des cas où le silence seul est fier et digue. (Applaudissements à gauche.)

M. le duc de Broglie répond que le silence ne peut résulter que de la confiance et qu'il n'a pas confiance dans la politique étrangère, incessamment modifiée par les ministres qui se succèdent.

Reprenant la comparaison de M. Rouher entre 1878 et 1883, il dit que l'on a depuis tout altéré: finances et diplomatie. (Applaudissements répétés à droite.)

La séance est suspendue pendant un quart d'heure.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet relatif à la protection de l'enfance.

M. Roussel, rapporteur, dit que la commission entendra demain M. le ministre de l'intérieur; il demande donc l'ajournement de la discussion, mais il profite de ce qu'il est à la tribune pour faire l'historique des travaux de la commission.

La discussion est renvoyée à la prochaine séance.

Le Sénat adopte le projet de loi portant ouverture d'un crédit de 370,000 fr. pour frais de représentation de la France au couronnement de l'empereur de Russie.

Le Sénat s'ajourne ensuite à samedi pour une question de M. Batbie à M. le garde des sceaux pour l'avis de principe émis par le conseil d'Etat sur la suspension des traitements ecclésiastiques.

LA RÉFORME JUDICIAIRE.

La commission de la réforme judiciaire a entendu le ministre de la justice. A la suite des explications ministérielles, il a été décidé, nous dit-on, que l'on éliminerait tout d'abord les deux projets relatifs à l'extension des pouvoirs des juges de paix et à l'établissement d'assises correctionnelles, pour soumettre aux délibérations de la Chambre le projet relatif à « l'organisation » de la magistrature.

Deux raisons ont évidemment déterminé cette décision. La première, c'est que les députés de la majorité, divisés sur les questions soulevées par les deux projets de loi

ajournés, sont généralement d'accord sur la nécessité d'une « épuration judiciaire ». La seconde, c'est que, pour nos républicains, la réforme essentielle, la seule réforme vraiment digne d'occuper leur attention, consiste dans la déchéance des magistrats soupçonnés ou convaincus de professer une forte admiration à l'égard de la République.

Suspendre pendant trois mois l'inamovibilité; frapper tous les magistrats suspects; remplir les tribunaux de Cazot de bas étages; abandonner ensuite à un conseil supérieur le soin de maintenir dans l'obéissance, par la perpétuelle menace de la disgrâce et de la révocation, les nouveaux magistrats qui seraient tentés de manifester quelque velléité d'indépendance; voilà la seule besogne dont nos législateurs soient pressés d'assurer l'accomplissement.

La magistrature, débarrassée des juges intègres et indépendants, les autres « réformés » pourront attendre; il est probable qu'elles attendront longtemps.

Admirons ici l'étonnante puissance réformatrice de nos gouvernants. Pendant trois ans, on aura entassé projet sur projet, proposition sur proposition; on aura discuté sur les mérites respectifs de l'élection des juges et de leur nomination par le pouvoir; on aura nommé deux commissions, entendu de nombreux rapports, perdu plusieurs séances en discussions stériles: tout cela pour aboutir à quoi? — A l'ajournement indéfini de deux projets sur trois, et à l'examen de quelques articles tendant à la destruction de l'inamovibilité et à une nouvelle répartition des cours et tribunaux.

Et encore n'est-il pas prouvé que sur ce dernier point on aboutira à une solution. On se demande comment il sera possible d'examiner cette fameuse « réforme judiciaire » en la considérant par un seul de ses côtés, en faisant abstraction des projets relatifs à l'extension des pouvoirs des juges de paix et à la création d'assises correctionnelles.

Tout se lie, tout se tient dans notre organisation judiciaire. Mais nos législateurs ne s'arrêtent pas à de si petites difficultés. Ils

12 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

FOLLE?...

Par M^{lle} Claire de CHANDENEUX.

VIII

L'officier anglais ramena sa danseuse à l'ottomane et s'en fut, toujours raide et satisfait, promener son éclatant habit rouge.

Recommencer la conversation au point où l'intervention de cet insulaire l'avait brusquement rompue, n'était point facile. L'entraîn de la danse pouvait, au contraire, favoriser le désir que l'ingénieur en éprouvait. Après une courte délibération avec lui-même, il sollicita de M^{lle} de Brix la faveur d'un quadrille.

La voix argentine daigna répondre un « oui, monsieur », des plus harmonieux à l'oreille.

L'orchestre préludait. Eugène offrit son bras, sentit la petite main s'y poser, légère, comme deux jours avant, à la gare, sur le fauteuil de l'ambassadrice, et, triomphalement à son tour, il l'emmena dans l'immense galerie des fêtes.

Après la première figure, vinrent le repos et la

causerie. On ne parlait, cette nuit-là, que de la reine Victoria, qui venait de traverser les salons, toute ruisselante des plus beaux diamants de la couronne des Trois-Royaumes.

M. Montrel crut habile de ramener sa danseuse au souvenir de la royale arrivée de l'avant-veille et, tandis qu'il cherchait laborieusement une entrée en matière destinée à la faire reconnaître, la belle ingrante souriant tout à coup:

— Notre commune affection, M. Léon Piélard, n'est pas l'unique précédent que vous puissiez invoquer auprès de moi, monsieur, dit-elle; je vous ai reconnu pour l'âme charitable qui m'a préservée de l'asphyxie.

— Quoi, madame! Je serais assez heureux pour que ce léger service...

— Monsieur, en me permettant de voir la reine de très-près, ce jour-là, vous m'avez causé une satisfaction fort vive, et une désillusion plus grande encore.

— Une désillusion?

— Quelle toilette, monsieur!... quel dédain de la mode!... Ah! jamais une simple Parisienne n'est portée, pour arriver à Londres, cet assemblage de couleurs disparates: robe brune, manteau bleu, chapeau qui fut blanc, au temps des belles amours du prince Albert et de Sa Majesté.

Eugène déclara qu'il n'avait rien vu de ces détails, préoccupé d'un soin bien autrement grave,

celui de préserver de tout choc le fardeau charmant que soutenait le fauteuil de l'ambassadrice.

La jeune femme, comme fatiguée par ce court effort de mémoire, promenait autour d'elle un regard savamment distrait, très-habile à recueillir sur chaque visage l'admiration expression excitée par sa beauté. Satisfaite de l'effet produit par sa grâce nonchalante, sa toilette nuageuse et son air de suprême distinction, elle reprit le bras de son cavalier pour regagner sa place, traînant ses petits pieds comme une pauvre créature accablée de fatigue, et disant d'un ton dolent:

— Est-ce que vous aimez le monde, monsieur? Moi, je ne l'aime plus, il me tue. Décidément, je ne veux plus sortir de ma retraite.

Le jeune homme se récria, essayant de prouver le désespoir futur du monde qu'elle priverait de sa présence. Je ne sais même s'il ne s'oublia point — tant il se sentit troublé — jusqu'à balbutier quelques mots de son propre désespoir si cette menace venait à s'effectuer.

Elle le regarda d'un air surpris, plutôt dédaigneux qu'offensé, salua légèrement de la tête et se rassit près du commandant, qui avait mis à profit, pour se rapprocher, l'éloignement des danseuses.

M. Montrel, vers le milieu de la soirée, osa revenir solliciter une valse; il n'obtint qu'un « je ne danse plus, monsieur », prononcé d'un ton d'ennui.

Elle ne dansa plus, en effet, mais elle reçut la cour de quelques hommes âgés qui venaient se réchauffer à l'épanouissement de sa jeunesse. Quoique Léonide eût plus de trente ans, elle paraissait à peine en avoir vingt-quatre.

Des jeunes gens de sa société obtinrent aussi quelques phrases banales ou quelques sourires, chapelet gracieux qu'elle égrenait entre tous sans préférence, sans même marquer, ici ou là, l'arrêt des dizaines par un peu plus d'amabilité.

En la quittant, deux de ces causeurs d'une minute passèrent près d'Eugène, et l'un dit à l'autre du ton le plus naturel:

— Bah! vous savez, cette charmante veuve est foncièrement coquette.

L'ingénieur sursauta. Coquette!... Quelle accusation impertinente!... Veuve!... Quelle satisfaction d'apprendre ce détail, plus précieux que tous les autres!... Veuve!... Il eût été pourtant assez embarrassé d'expliquer logiquement le motif de cette satisfaction.

Ses exigences inconscientes avaient marché bon train. En deux jours, il était parvenu à reconnaître la filleule de son oncle, à la rejoindre, à lui parler, à se réjouir de son indépendance, à s'avouer enfin que, s'il n'était pas reçu chez elle, il serait extrêmement malheureux.

Tandis qu'Eugène se plongeait dans ses réflexions, Léonide et son cavalier s'étaient éclipés

ne voient, ils ne désirent qu'une chose : « l'épuration. »

Lorsqu'ils auront rempli les tribunaux de leurs créatures, lorsqu'ils auront détruit toutes les garanties assurées à l'honneur et à la fortune des citoyens, alors « l'organisation judiciaire » de la France sera pour eux parfaite, car, à défaut d'une magistrature instruite, intègre, impartiale, indépendante, ils auront une magistrature parfaitement déconsidérée, mais sincèrement républicaine.

LE DROIT DES CATHOLIQUES.

Si les républicains se montrent embarrassés quand il s'agit de résoudre une question d'utilité publique, comme par exemple la question des récidivistes, en revanche ils n'ont aucune hésitation en face d'un acte de tyrannie à commettre.

Le gouvernement veut supprimer les traitements des ecclésiastiques, et il consulte le conseil d'Etat.

Le conseil d'Etat répond que le gouvernement a le droit d'atteindre, par tel châtiement qui lui plaît, tel fonctionnaire qui lui déplaît.

Et il pose cet axiome :

« L'Etat possède sur l'ensemble des services publics un droit supérieur de direction et de surveillance qui dérive de sa souveraineté. »

Voilà le principe général, il est nettement posé; quiconque émerge au budget peut, du jour au lendemain, sans être entendu, sans être défendu, se voir privé de son traitement par le caprice d'un ministre.

Pour les officiers, pour les magistrats, pour les ingénieurs, pour les employés et fonctionnaires de tout ordre, il n'y a pas de recours contre une décision ministérielle.

Le gouvernement est souverain; voilà ce que vient de déclarer le conseil d'Etat.

Cette tyrannie sur les serviteurs de l'Etat est déjà violente;

Et cette théorie de la souveraineté absolue des ministres paraîtra sans doute exorbitante.

Mais les évêques et les prêtres sont-ils les serviteurs de l'Etat? voici où le conseil de valets qui vient de s'associer aux méchancetés gouvernementales nous semble tenir bien peu compte du bon sens.

Pourquoi y a-t-il un évêque par département et un desservant par commune?

Est-ce pour les besoins du gouvernement?

C'est, à la vérité, parce que la presque totalité de la population française est catholique.

Or cette population a le droit d'avoir ses évêques et ses prêtres.

Et quand le gouvernement prétend forcer les enfants des familles catholiques à lire des livres qui bafouent le catholicisme, les évêques et les prêtres ont le droit de protester au nom de la religion des pères de famille.

D'après un principe républicain qu'on oublie trop dans le gouvernement, c'est non

dans le gouvernement qu'est la souveraineté, mais bien dans la majorité.

Or, en France, c'est le catholicisme qui est la majorité.

Les évêques et les prêtres, qui représentent cette majorité, peuvent-ils donc être considérés comme des fonctionnaires?

L'opinion du conseil d'Etat est contraire au droit et au bon sens publics.

Les représentants de la religion ne sont pas pour rendre des services au gouvernement qui n'a pas eu de mission à leur donner.

Et quant à leur traitement, s'il est inscrit au budget, c'est comme une dette, c'est comme l'intérêt des biens ecclésiastiques pris à l'Eglise par la Révolution.

Par conséquent, tout décret qui supprimerait le traitement d'un évêque ou d'un prêtre serait un vol qualifié et que devrait condamner un tribunal indépendant.

Chronique générale.

Les journaux étrangers s'occupent toujours de la triple alliance dont on ne s'inquiète pas assez chez nous. Il y a quelques jours, nous avons donné les renseignements qui nous étaient parvenus. Nous trouvons aujourd'hui dans la *Germania* quelques détails nouveaux qui nous paraissent vraisemblables en partie.

D'après ce journal, l'Allemagne aurait garanti l'Autriche contre toute attaque, mais l'Autriche ne garantit l'Allemagne que contre une double attaque, et elle ne lui aurait pas promis de l'aider dans une guerre contre la France seule. Les engagements du cabinet de Vienne vis-à-vis de l'Italie n'auraient également qu'une portée restreinte. Ceux de l'Allemagne et de l'Italie, au contraire, ont un caractère de réciprocité beaucoup plus étendu et aussi plus hostile à la France. « Le cabinet de Berlin, dit la *Germania*, aurait promis à celui du Quirinal son assistance pour le cas d'une attaque de la France, et l'on croit qu'il s'est également engagé à empêcher les Français de s'emparer de Tripoli. »

Comme commentaire de cette triple alliance, les journaux allemands et les journaux italiens se débattaient de nouveau contre nous avec un redoublement de violences.

Ainsi le *Diritto* nous avertit que, par notre politique aventureuse, nous nous heurterons à une coalition européenne; et le *Bund*, de Berlin, annonce « des questions irritantes » avec l'Angleterre à propos de Madagascar et du Tonkin.

Les journaux anglais donnent la réplique à la presse allemande et italienne, en accentuant encore ses menaces. Le *Morning Post* s'étudie à montrer M. de Bismark se disposant à faire échec sur tous les points à la politique coloniale de la France. A Madagascar, il vient de créer un consulat allemand; en Syrie, il montre également son attitude antifranaise, car c'est à ses conseils qu'est due la résistance du Sultan aux réclamations

pasmal de campagnes. C'était trop peu pour séduire M^{me} de Brix.

Après un hiver fatigant, Léonide se retirait d'ordinaire dans son château de l'Orléanais, auprès d'une sœur aveugle qui, lui servant de chaperon dans cette solitude, lui permettait d'y attirer quelques visiteurs choisis. A Noël, elle apparaissait toute fraîche, reposée, pour reprendre la vie parisienne qui convenait à sa nature indépendante. Son fils Aristide l'accompagnait toujours. On se souvenait vaguement de lui avoir connu une petite belle-fille, de fort agréable visage, un peu malade; mais, depuis plusieurs années, cette enfant n'avait pas paru dans l'entourage de M^{me} de Brix, et, comme on n'en parlait jamais, le monde, qui s'en souciait peu, la supposait morte.

M. Montrel se présenta le mardi suivant, jour de réception de M^{me} de Brix, à l'hôtel qu'elle occupait dans le voisinage de l'Arc-de-Triomphe. Heureux d'y trouver des visiteurs qui l'empêchèrent de trahir son trouble dans les banalités d'une conversation générale, il s'enfuit au bout de dix minutes, se répétant que le premier pas était fait dans une voie dangereuse où il menaçait de laisser son repos, s'il n'y rencontrait pas le bonheur.

(A suivre.) CLAUDE DE CHANDENEUX.

du marquis de Noailles dans la question du Liban.

MOUVEMENT JUDICIAIRE.

M. Montaubin, premier président à la cour d'appel de Limoges, est nommé premier président à la cour d'appel de Rouen.

M. Auger de La Roche, procureur général à la cour d'appel d'Orléans, remplace M. Montaubin au poste de premier président à la cour de Limoges.

M. Faux, avocat général à Alger, est nommé procureur général à Orléans, en remplacement de M. Auger de La Roche. (Paris.)

M. Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur, profitera de quelques jours de vacances que la Chambre doit prendre à l'occasion des fêtes de la Pentecôte, pour aller passer 48 heures en Bretagne.

Le général Gillon, directeur du génie au ministère de la guerre, qui vient d'être si brutalement mis en disponibilité par M. Thibaudin, s'est présenté avant-hier à la présidence pour être reçu par M. Grévy.

Le Président de la République n'a pas daigné recevoir le général Gillon, auquel il a fait répondre qu'il était indisposé.

Deux heures plus tard, M. Grévy sortait en voiture pour se rendre au bois de Boulogne.

LE GÉNÉRAL EN CHEF DE L'ARMÉE DES « MOUCHE-TON-GOSSE ».

Ne sachant comment employer les excédants qu'il a pu relever dans l'état de ses finances, le gouvernement ne trouve rien de mieux que de créer de nouveaux emplois.

Témoin le général Jeanningros, qui vient d'être nommé inspecteur général des... bataillons scolaires.

Où diable... ce général de division en retraite, grand-officier de la Légion d'Honneur, à défaut d'un commandement en chef d'un corps d'armée, a sollicité et obtenu le titre de GÉNÉRAL EN CHEF des potaches et gavoches, de ceux que Christian désignait, dans *les Mille et une nuits*, sous le nom d'« armée des mouche-ton-gosse ».

Sans chercher à approfondir ce que le général Jeanningros pourra bien inspecter chez ces moutards de sept à dix ans, nous aurons l'indiscrétion de demander si le général, en bon républicain qu'il est, se contentera des 42,000 francs de retraite qu'il touche déjà, et renoncera aux appointements et aux frais de tournée d'un inspecteur général?

L'empereur de Russie a chargé le prince Orloff de transmettre au maire de Nouart (Ardennes), une somme de mille francs, pour contribuer à l'édification du monument commémoratif du général Chanzy. On sait que le général a été ambassadeur en Russie; l'empereur Alexandre III, alors czarévitch, avait conçu pour lui une vive sympathie.

Le parti de la dynamite a tenu le 28 avril une réunion privée à Philadelphie. La discussion a été orageuse. M. O'Donovan Rossa a annoncé que des projets avaient été formés; mais ces projets ne seront connus que « par leur exécution ». Cela veut dire par les attentats. Cette fois, les gouvernements sont avertis: c'est à eux à prendre des mesures.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 1^{er} mai.
La Bourse qui au début était plutôt faible s'est relevée en clôture: les 3 0/0 sont fermes, l'ancien termine à 79.95 et l'amortissable à 81; le 5 0/0 cote, coupon détaché, 110.10.

Les reports paraissent se tendre sur l'ensemble des valeurs. On cote 0.22 sur l'amortissable et 0.36 sur le 5 0/0.

Le report du Foncier est de 8 fr. Le Foncier est toujours soutenu à 1,335, et les Obligations foncières nouvelles très-demandées à leurs cours de la veille.

La Compagnie Foncière de France et d'Algérie est toujours recherchée à 500 et à ce cours donne lieu à d'importantes transactions.

Le Suez baisse toujours, après avoir coté 2,335 et redescendu à 2,200 pour enfin clôturer à 2,300. Les divers établissements de crédit sont sans changements sur les cours de la veille.

La Banque de France à 5,360. La Banque de Paris à 1,045. Le Lyonnais à 555.

Les chemins sont fermes à leurs cours de la

veille: le Lyon à 1,580, le Midi à 1,490, le Nord à 1,945, l'Orléans à 1,205.
Les Lombards cotent 320 et les Autrichiens 712.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous apprenons que M. Stears vient d'être autorisé à conduire le gaz à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

C'est un avantage réclamé depuis longtemps par les industriels et par la commune elle-même.

Nous avons reçu la lettre suivante que nous nous exprimons de publier pour rendre hommage au sauveteur des deux naufragés de dimanche soir:

Saumur, 1^{er} mai 1883.

Monsieur le Rédacteur du journal *l'Echo Saumurois*,

Vous avez bien voulu entretenir vos lecteurs du sauvetage opéré dimanche dernier par un marinier des Tuffeaux.

Nous vous prions de rectifier le nom de ce brave homme qui n'a pas hésité un seul instant à abandonner ses bateaux pour venir à notre secours: c'est BOUCHÉ-PENNET fils et non Peignot, ainsi que le mentionne votre bienveillant article.

Nous profitons de la circonstance pour vous signaler les conséquences qui auraient pu résulter de l'absence momentanée de notre sauveteur, sans son train de bateaux qu'il a abandonné, en en laissant toute la direction à son frère, car ils n'étaient que deux (son frère et lui), et deux hommes dans un tel moment sont insuffisants pour les manœuvres difficiles et rapides qu'il faut exécuter; malgré cela, il a préféré laisser seul son frère en lui disant: « Tire-toi de là comme tu le pourras, j'ai deux hommes à sauver. »

Dieu merci, tout s'est bien passé. Nous tenons à lui donner un témoignage public de son entier dévouement, et nous l'assurons de notre plus vive reconnaissance.

Agréé, etc.

JOAQUIN DURBAN. FOABIO XICOIRA.

MUSIQUE DE L'ÉCOLE MUTUELLE.

Demain jeudi, 3 mai, jour de l'Ascension, à 4 heures, la musique de l'École mutuelle exécutera, dans le Square du théâtre, les morceaux suivants:

1. *Les Basses enchantées*, marche. BURGMANN.
2. *La Griffierie*, polka. FAYRE.
3. *Les Paysans*, chœur à 4 voix. SAINTIS.
4. *Ernestine*, schottisch. MARIE.
5. *Tambours et Clairons*, pas redoublé. MARIE.

On annonce le mariage:

De M. le duc de Maillé, neveu du comte d'Osmond, avec M^{lle} de Gontaut, dont la mère, morte très-jeune, était M^{lle} de Ponceau;

De M^{lle} Devienne, petite-fille de l'ancien premier président à la Cour de cassation, nièce du baron de Ravignan, sénateur, avec M. Louis Mayaud, grand industriel à Saumur, petit-fils de M. Louvet, l'ancien ministre de l'Empire;

De M. Fourrier de Bacourt, avec M^{lle} Thérèse Passy, fille de l'éminent ingénieur.

M^{lle} de Mailly-Châlon, la fille de ce brave gentilhomme, Anthelme de Mailly-Châlon, qui fut si noblement tué à l'ennemi, à la tête de son bataillon de mobiles, épouse le comte Stanislas de Gontaut-Biron. M^{lle} de Mailly-Châlon est la cousine de la comtesse Aimery de La Rochefoucauld, née Mailly-Nesle.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

MM. Benoist et Bury ont voté pour accorder le crédit de 370,000 fr. alloué à M. Waddington, envoyé par M. Grévy au couronnement de l'empereur de Russie.

MM. de Civrac, de Maillé, de Soland, de Terves, n'ont pas voté.

TIGNÉ. — Par décret de M. le Président de la République en date du 21 avril 1883, M. Jules Brevet, ancien principal clerc de M^e Augé, notaire à Cholet, a été nommé notaire à la résidence de Tigné, canton de Vihiers, arrondissement de Saumur.

LE JOLI MOIS DE MAI.

Mai ramène les fleurs.... et pourtant — singulière antithèse — chez les Romains ce

dans la direction du vestiaire. Il s'élança pour les voir encore une fois, les saluer au départ, prendre une petite place dans leur souvenir. Vains efforts. Il ne put les retrouver, et pourtant, pour y parvenir, il avait accroché, dans sa hâte, un membre de la Chambre haute, bousculé un groupe d'officiers anglais, dérangé un quadrille et emporté deux maîtres de points d'Angleterre, ce qui faisait jeter des cris de paon à une lady courroucée.

Dès le lendemain de cette bienheureuse soirée, — Paris fourmillant de gens qui savent tout et se plaisent à le redire — Eugène possédait sur M^{me} de Brix un dossier des plus intéressants.

M^{me} Léonide de Brix, née Poncolet, — ce dont elle se consolait mal, — était une veuve de trente ans environ, assez riche sans l'être beaucoup, élégante, irréprochable et recherchée, malgré la coquetterie hautaine qui lui faisait tour à tour attirer et repousser ses nombreux prétendants.

Elle avait un fils de sept ans qu'elle adorait, quoique la figure laide et commune de l'enfant fût d'un médiocre effet dans sa calèche comme dans son salon. Elle recevait beaucoup, assistée de son cousin, le commandant de Rollezan, que l'on soupçonnait véhémentement d'aspirer à une position autrement importante et désirable dans la maison de l'aimable veuve. Mais, outre ses années trop nombreuses, le commandant possédait pour toute fortune sa retraite, agrémentée de

doux mois était consacré à la vieillesse.

Où — à la vieillesse !... A tel point qu'en mai il était défendu de se marier ; sans doute afin d'apprendre aux jeunes filles et aux barbes blanches que l'on ne peut unir ni le printemps à l'hiver, ni les roses aux frimas.

Il reste toujours quelque chose des traditions du passé !

Consultez nos paysans angevins, poitevins et tourangeaux, et beaucoup, hochant la tête, répondront : « En mai, — ne vous mariez pas, — tous les enfants sont muets. »

Mon ami le savant docteur B... a bien cherché un jour à démontrer à un jeune varennien qu'il se trompait et que le joli mois de mai n'avait point l'influence néfaste que lui attribuent les traditions populaires.

Le docteur, pour la première fois de sa vie, perdit sa cause ; le varennien le remercia de ses bons conseils... mais pour se marier il attendit la Saint-Jean !

Force du préjugé, voilà bien de tes coups ! A toutes les époques et chez tous les peuples, le mois de mai n'a cessé de jouir d'une réputation... peut-être exagérée !

Dans la Grèce moderne, les fils — un peu dégénérés — d'Alcibiade et de Périclès, lors qu'apparait l'aurore du premier jour de mai, ne manquent jamais de joncher d'herbes et de fleurs le seuil de leurs maisons.

Les chrétiens célèbrent le mois de Marie. A Londres, quelquefois, les brouillards se dissipent et permettent au soleil d'éclairer joyeusement la fête des ramoneurs.

Les Romains honoraient en mai les mânes de leurs ancêtres ; trois journées étaient consacrées à ce soin pieux.

Les étudiants du moyen âge — les bazochiens — qui n'étaient pas moins tapageurs que ceux d'aujourd'hui, plantaient un mai au beau milieu de la grande place du Palais de Justice.

Nos agriculteurs choisissent dans la haie voisine une belle branche de mai qui, triomphalement piquée sur le fumier, a le privilège reconnu d'éloigner de l'étable les serpents et en général toutes les bêtes venimeuses.

Mai est aussi le mois des poètes. Alfred de Musset a chanté la nuit de Mail. Vingt autres avant lui avaient salué les prairies verdoyantes, les arbres et les jardins parés de fleurs nouvelles, les tièdes effluves, les brises printanières !

Les poètes de l'avenir ne chanteront pas autre chose.

Tout fuit et tout passe ! Et pourtant, aussi longtemps que vivra notre vieux monde, Mai restera ce qu'il est — le mois des fleurs et de la jeunesse, des rires et de l'amour !

Voici les principaux événements arrivés en mai :

- 1429. — Délivrance d'Orléans par Jeanne d'Arc.
- 1434. — Jeanne d'Arc est brûlée à Rouen.
- 1474. — Mort de Charles IX.
- 1478. — Pose de la première pierre du Pont-Neuf, à Paris.
- 1609. — Découverte du télescope.
- 1610. — Henri IV est assassiné par Ravallac ; supplice de ce dernier.
- 1643. — Bataille de Rocroy, gagnée par le grand Condé.
- 1640. — Mort de Rubens.
- 1662. — Mort du maréchal Fabert.
- 1668. — Paix d'Aix-la-Chapelle.
- 1674. — Louis XIV réunit la Franche-Comté à la France.
- 1683. — Soumission de Gènes.
- 1696. — Mort de La Bruyère.
- 1704. — Mort de Bourdaloue.
- 1717. — Arrivée de Pierre-le-Grand à Paris.
- 1745. — Bataille de Fontenoy.
- 1768. — La Corse est cédée à la France par les Génois.
- 1789. — Ouverture des Etats-Généraux.
- 1804. — Le Sénat donne au premier consul le titre d'empereur.
- 1809. — Bataille d'Essling ; entrée des Français à Vienne ; mort du maréchal Lannes.
- 1824. — Mort de Napoléon I^{er}.

ANGERS.

Terrible accident. — Un brave paysan conduisait tranquillement, hier matin, sa vache à la foire.

Arrivé sur le boulevard du Palais, l'animal fut tout à coup pris de frayeur, et faisant un saut à l'écart, il renversa son conducteur qu'il traîna sur une longueur de

plusieurs mètres. Le paysan ne pouvant tenir la corde plus longtemps, fut obligé de lâcher prise. La vache, de plus en plus effrayée et se sentant libre de toute entrave, se précipita sur la foule qui encombra le boulevard.

Avec ses terribles cornes, elle terrassa un malheureux paysan qui eut plusieurs côtes brisées et l'estomac offreusement perforé en deux endroits.

Trois autres personnes furent également victimes de la fureur de l'animal : l'une, saisie par derrière et enlevée en l'air par les cornes de la bête, retomba sans mouvement sur le pavé, vomissant des flots de sang ; l'autre reçut un coup dans la tête, au-dessus de l'œil, qui sortit de son orbite.

Plusieurs autres furent également atteintes, mais moins grièvement.

L'attaque avait été si soudaine et la surprise si grande, qu'on ne put de prime abord arrêter l'animal furieux. Cependant, les spectateurs de cette épouvantable scène, voyant le danger dont ils étaient menacés, se retirèrent pour laisser libre passage à la bête affolée qui alla se heurter dans les voitures et les charrettes placées sur la butte du Pélican.

Alors les marchands eurent l'idée d'enfermer la vache dans un cercle de chariots et l'assommèrent aussitôt.

On transporta deux des malheureux blessés à la pharmacie Louis, située à quelques mètres du lieu de l'accident et où ils reçurent les premiers soins. On craint pour la vie de ces infortunés. Quant aux autres, on espère les rétablir promptement, quoiqu'ils soient gravement blessés. (Etoile.)

Courses de vélocipèdes. — Les principaux engagements pour les courses de demain jeudi, 3 mai, à Angers, sont :

MM. de Civry, champion du Monde ; Garrard, champion anglais ; — Duncan, champion de Middlesex ; — Médinger, champion de Paris ; — les frères Charles et Jules Terrent ; — Delisse ; — Pohan.

Angers verra donc les meilleurs parmi les vélocipédistes les plus renommés de France et des pays voisins.

Vendredi 4 mai, à 4 heures, grand match de 25 kilomètres, couru sur la piste du Mail, entre M. de Civry et M. Médinger ; l'enjeu est de 500 fr.

COURSES D'ANGERS.

Les courses d'Angers auront lieu le dimanche 27 et lundi 28 mai courant.

Dix prix, comprenant une somme de 20,600 fr. et quatre objets d'art, seront courus pendant les deux jours, savoir :

Dimanche 27 mai.

Prix Spécial, 4,500 fr. — Prix Principal, 2,500 fr. — Prix de la Société des Steeple-Chases de France, 2,600 fr. — Prix du Conseil général (steeple-chase à réclamer), 4,000 francs. — Prix de la Compagnie d'Orléans (steeple-chase militaire de 2^e série), deux objets d'art au premier et au second, pour officiers en activité de service, montant des chevaux d'armes, inscrits sur les contrôles et livrés par les remontes de l'Etat.

Lundi 28 mai.

Prix National, 4,000 fr., dont 3,000 fr. au premier et 1,000 fr. au second. — Prix du Roi René, 2,000 fr. — Prix de la Société d'Encouragement (2^e série), 5,000 fr. — Prix de la Société des Courses, 2,000 fr. — Prix de la Compagnie de l'Ouest (steeple-chase militaire de 2^e série), deux objets d'art au premier et au second, pour officiers en activité de service, montant des chevaux d'armes, inscrits sur les contrôles et livrés par les remontes de l'Etat.

POITIERS.

Lundi, ont commencé les Rogations, c'est-à-dire l'époque de l'année où l'Eglise appelle les bénédictions de Dieu sur les biens de la terre.

C'est une touchante et pieuse coutume, qui est toujours fidèlement observée dans notre beau pays du Poitou, dit le *Journal de la Vienne*. Pendant trois jours, les fidèles réunis d'abord dans les églises se rendent ensuite processionnellement, croix et bannière en tête, sur des points différents de l'étendue de chaque paroisse. Avant-hier, toutes les paroisses se sont réunies à la cathédrale et sont allées ensuite à Montierneuf. Hier, la procession s'est faite sur la paroisse Saint-Hilaire.

L'institution des Rogations est fort ancienne. Dès le VI^e siècle, saint Grégoire le Grand en fait mention.

Là où les processions sont interdites, et, Dieu merci, ce n'est pas le cas à Poitiers, les fidèles apportent dans les églises des bouquets composés avec des fleurs, du sainfoin, des brins de blé, etc.

UN CENTENAIRE.

Le dimanche 22 avril, à trois heures de l'après-midi, avait lieu, à Trémentines, canton de Cholet, l'inhumation de Pierre Chaillou, ancien métayer de la Petite-Vernière.

Derrière le cercueil suivait le filleul du défunt ; c'est un beau vieillard alerte et grand chasseur devant Dieu et devant les hommes. En mai courant, il fleurira son 74^e printemps.

Or, Pierre Chaillou a été le parrain de notre Nemrod, à l'âge de 37 ans. Si Barème est toujours exact, 37 ans, âge du parrain, et 71 ans, aujourd'hui, âge du filleul, égalent 108 ans.

Donc Pierre Chaillou avait dû naître en l'an de grâce 1775, et il s'en faut d'une année qu'il n'ait été contemporain de Louis XV. (Intérêt public.)

UN VIEUX DE LA VIEILLE.

De nombreux habitants du Pallet, près Nantes, ont conduit à sa dernière demeure un des rares survivants de la Grande Armée, M. Lussand, Mathurin, dit le Maître d'armes.

Lussand, qui était âgé de 94 ans, s'était enrôlé à l'âge de dix-neuf ans et avait fait toutes les campagnes de 1808 à 1815 ; il avait passé plusieurs années sur les pontons anglais et avait assisté au désastre de Waterloo.

Le nommé L..., suppléant du garde de nuit, en service à la maisonnette des Grands-Moulins, commune de Saint-Christophe, sur la ligne de Tours au Mans, avait allumé, vendredi sur les minuit, dans son poêle, une grosse bûche qui ne brûlait qu'imparfaitement, se consumant, se carbonisant d'une façon lente. Bientôt cet homme fut pris de vertige, de nausées et d'une irrésistible tendance au sommeil. Quand le veilleur Grobois vint à passer, il était dans un affaissement physique complet et sous le coup d'une terrible angoisse. La mort ne se serait point fait attendre.

Le D^r Guignard appelé immédiatement constata que son état était dû à un commencement d'asphyxie par l'oxyde de carbone qui s'était répandu par diffusion, à travers les parois du poêle chaud, dans une atmosphère des plus restreintes.

Les poêles dits américains, introduits dans les chambres à coucher, nous ont depuis quelques années habitués à ce genre d'accidents et les hygiénistes n'ont cessé d'appeler l'attention de ce côté. Mais on a beau être prévenu ; comme on le voit, on est encore surpris.

GRAINS ÉTRANGERS DÉBARQUÉS A SAINT-MALO.

Sous ce titre, nous lisons dans l'*Union Malouine* :

« Il y a quelques jours, un navire prussien, le *Kenisberg*, entré dans le port de Saint-Malo avec un chargement de 4,200 tonnes d'avoine, qui furent débarquées sur le quai avec une grande précipitation et transportés aussitôt à la gare, d'où ils ont, paraît-il, été dirigés sur une de nos places de cavalerie.

» Nous rapportons ce fait pour l'édification des cultivateurs, auxquels la République semble se complaire à nuire. N'est-il pas triste de la voir demander — à la marine prussienne — d'alimenter les chevaux de l'armée française, alors que l'agriculture de notre pays pourrait s'en charger ?...

» Si, contre nos prévisions, ce chargement considérable était destiné à un usage particulier, qu'on le dise hautement, afin de ne pas achever de décourager les malheureux agriculteurs français. »

Notre confrère, en s'attendant à un acte de franchise de nos républicains, se fait illusion.

Le jour où ils diraient la vérité, c'en serait fait d'eux.

PROPHÉTIES DE NICK.

Voici quelle sera, d'après Nick, la physiologie probable du mois de mai :

« Même direction des forces que précédemment, mêmes résultats météorologiques à peu près sur la France et les pays voisins.

» Temps mixte relativement assez beau sur la zone méridionale, deuxième dizaine principalement, à part quelques perturbations aux époques signalées plus loin. Temps un peu accidenté sur les zones du Nord et du Centre, notamment pendant la première et la troisième dizaines, avec coups de vent, pluies ou orages durant les périodes critiques signalées ci-après, savoir :

» 1^o Vers les 1^{er}, 3 (??), 8 ; 2^o vers les 9 (??), 13 ; 3^o vers les 16 (??), 18, 20 ; 4^o vers les 22 (?), 24 ; 5^o vers les 29 (??), 31.

» Le nombre de points d'interrogation indique l'importance probable des perturbations. Rafales probables vers les 4, 6, 8, 16, 23, 30. Avis aux gens de mer ! Orages épars, avec grêle probable, sur la France ; vers les mêmes époques, crues locales et refroidissement de la température à la suite, première et deuxième dizaines. Avis aux viticulteurs !

Les perturbations retardent de un ou deux jours, suivant la latitude ou la longitude des localités. Les dates mentionnées par nous s'appliquent au littoral de la Manche. »

USINE A GAZ DE SAUMUR.

AVIS

Dans le but de donner plus de développement à son industrie et de faire au commerce et aux consommateurs de gaz des conditions plus favorables, M. Stears, profitant de l'article 11 de son traité qui l'autorise à continuer son exploitation, si la Ville n'achète pas son établissement, et à vendre le gaz aux particuliers en concurrence avec d'autres entrepreneurs, propose aux consommateurs qui voudront signer un engagement de dix ans, à partir du 1^{er} juillet prochain, à leur fournir du gaz à raison de TRENTE CENTIMES le mètre cube, au lieu de QUARANTE CENTIMES, tarif exigible jusqu'au 31 décembre 1888.

Cet engagement cesserait pour l'abonné en cas de décès, de cessation de commerce ou de fin de bail.

Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 29 avril 1883.

Versements de 72 déposants (9 nouveaux), 12,888 fr.

Remboursements, 24,187 fr. 49 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

On peut verser chez MM. les Percepteurs de Doué-la-Fontaine, de Louresse, d'Ambillou, de Martigné-Briand, de Vihiers, de Trémont, de Coron, de Montreuil-Bellay, du Puy-Notre-Dame, de Brézé, de Fontevrault, de Varennes-sous-Montsoreau, d'Allonnes, de Saint-Lambert-des-Levés et de Gennes.

CONSEILS ET RECETTES.

Nous croyons devoir attirer l'attention de nos lecteurs sur le danger qu'on peut courir en se servant des plumes que l'on vend sur les places, pour un prix modique, il est vrai, et qui, selon l'expression des enfants, *écrivent rouge, vert ou violet*. Ces plumes ont tout bonnement été trempées dans des couleurs d'aniline et peuvent, par conséquent, porter atteinte à la santé de ceux qui s'en servent, surtout des jeunes enfants qui ont toujours tendance à les humecter de salive.

Au risque de déplaire à certains industriels, donnons ce moyen aussi simple que peu coûteux :

« Si vous suspectez la couleur du vin qui vous est vendu, faites-en chauffer une petite quantité à une température de 90 degrés, puis trempez-y un fil de laine imbibé d'eau. Si, lorsque vous le retirerez, le fil n'est pas coloré, la couleur du vin est naturelle, sinon... »

Ce moyen de vérification est, on le voit, à la portée de tous.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 1^{er} MAI 1883.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.	
3 %	80 25	79 75	Est	740	735	Obligat. foncières 1879 3 %	445	445	Est	366	365
4 % amortissable	81 80	81 15	Paris-Lyon-Méditerranée	1595	1570	Midi	362	362	Midi	362	362
4 1/2 %	110 25	110	Midi	1197	1190	Nord	366 25	366 50	Nord	366 25	366 50
5 %	169 90	110 85	Nord	1910	1910	Orléans	364 50	365	Orléans	364 50	365
Obligations du Trésor	505	510	Orléans	1269	1255	Ouest	362 75	362	Ouest	362 75	362
Obligations du Trésor nouvelles	508	508 50	Ouest	773	775	Paris-Lyon-Méditerranée	368	366	Paris-Lyon-Méditerranée	368	366
Bons de liq. départementaux	525	525	Compagnie parisienne du Gaz	1410	1415	Paris-Bourbonnais	361	365 50	Paris-Bourbonnais	361	365 50
Banque de France	5370	5360	Canal de Suez	2290	2340	Canal de Suez	570	566	Canal de Suez	570	566
Comptoir d'escompte	930	975	C. gén. Transatlantique	470	460						
Crédit Foncier, act. 100 fr.	1335	1337 50									
Crédit de France	37 50	35									
Crédit mobilier	392 50	390									

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)			Ligne de l'État (Service d'Hiver modifié depuis le 11 décembre 1882)												
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.			SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR						
Heures	Minutes	Type	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte matin.	Omn. matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. soir.
3 heures	8 minutes	du matin, express-poste.	5 50	9	10 35	1 2	3 15	5 5	7 45	8 54	9 50	12 22	2 10	4	5 56
6	45	matin (s'arrête à la Possonnière)	5 58	9 10	10 45	1 18	3 25	5 15	7 55	7 10	10 4	12 38	2 26	4 16	6 19
8	56	matin, omnibus-mixte.	6 5	9 19	10 53	1 33	3 33	5 23	8 3	7 18	10 11	12 46	2 34	4 24	6 33
1	25	soir,	6 18	9 34	11 8	1 50	3 48	5 39	8 18	7 30	10 21	12 58	2 46	4 36	6 44
3	32	express.													
7	15	omnibus.													
10	36	(s'arrête à Angers).													

Études de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 42, et de M^e ROUSSE, notaire à Martigné-Briand.

VENTE EN HUIT LOTS DE BIENS DE MINEURS

Consistant en : **VIGNE et TERRE** Situés communes de Martigné et Brigné,

Dépendant de la succession du sieur Jean RABARDEAU.

L'ADJUDICATION aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e ROUSSE, notaire à Martigné-Briand, le dimanche vingt-sept mai mil huit cent quatre-vingt-trois, heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient : Qu'en exécution d'un jugement sur requête rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, en chambre du conseil, le dix-neuf avril mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistré, homologuant une délibération du conseil de famille des mineures ci-après nommées, prise sous la présidence de M. le Juge de paix de Doué, le cinq mars mil huit cent quatre-vingt-trois.

Aux requêtes, poursuite et diligence de M^e Clotilde Combas, veuve du sieur Jean Rabardeau, en son vivant cultivateur, demeurant à Martigné-Briand, ladite dame demeurant à Martigné-Briand, agissant comme tutrice naturelle et légale de ses deux filles Clotilde et Ernestine, issues de son mariage avec le feu sieur Jean Rabardeau ;

Ayant M^e LE RAY pour avoué ;

En présence, ou lui dûment appelé, de M. René Baleine, propriétaire, demeurant à Martigné-Briand ;

« Agissant au nom et comme sus-brogé-tuteur des mineures sus-nommées, fonctions auxquelles il a été nommé par délibération du conseil de famille de ces dernières, prise sous la présidence de M. le Juge de paix de Doué la-Fontaine, le quinze janvier dernier, »

Il sera, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, procédé par le ministère de M^e ROUSSE, notaire à Martigné, à la vente aux enchères publiques des immeubles dépendant de la succession du sieur Jean Rabardeau, père des dites mineures, sur les lotissements et mises à prix ci-après.

DÉSIGNATION.

I. Commune de Brigné.

1^{er} Lot.

Neuf ares de vigne, au Clos-Fromentin, joignant MM. Bineau et Vailant.

Mise à prix, deux cents francs, ci..... 200

II. Commune de Martigné-Briand.

2^e Lot.

Trois ares trente centiares de vigne, aux Grées, joignant MM. Beaumont et Chicoleau.

Mise à prix, soixante-quinze francs, ci..... 75

3^e Lot.

Un are soixante-cinq centiares de vigne, au Clos-des-Noyers, joignant MM. Godelle et de Monticour.

Mise à prix, trente francs, ci.. 30

4^e Lot.

Trois ares trente centiares de terre, auprès de Flines, joignant MM. Gaschet et Bernier.

Mise à prix, soixante-quinze francs, ci..... 75

5^e Lot.

Sept ares de vigne, aux Onglées, joignant M. Tourlet.

Mise à prix, cent soixante francs, ci..... 160

6^e Lot.

Un are soixante-cinq centiares de vigne, aux Onglées, joignant MM. Delugeau et Touchais.

Mise à prix, trente francs, ci.. 30

7^e Lot.

Six ares quatre-vingt-dix centiares de vigne, aux Onglées ou à la Casse, joignant MM. Roubau.

Mise à prix, cent cinquante francs, ci..... 150

8^e ET DERNIER LOT.

Six ares de vigne, au Paradis, joignant un carreleur, MM. Lagué et Portier.

Mise à prix, cent quarante francs, ci..... 140

Total des mises à prix : huit cent soixante francs, ci..... 860

S'adresser, pour tous renseignements :

1^o A M^e V. LE RAY, avoué à Saumur, 42, rue du Marché-Noir, poursuivant la vente ;

2^o A M^e ROUSSE, notaire à Martigné-Briand, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Fait et rédigé par l'avoué soussigné, conformément aux prescriptions du Code de procédure civile.

Saumur, le premier mai mil huit cent quatre-vingt-trois.

V. LE RAY.

Enregistré à Saumur, le mai mil huit cent quatre-vingt-trois ; folio , case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

POUR CAUSE DE DÉPART,

A LA PROPRIÉTÉ DE LABRARDAYE

Commune de Vivry,

Le dimanche 3 juin 1883, à midi, et dimanches suivants s'il y a lieu.

Il sera vendu : un joli mobilier meublant, literie, vaisselle, batterie de cuisine, cheval, harnais, un coupé et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus cinq pour cent. (302)

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE :

1^o UNE MAISON, située à Saumur, rue du Pressoir-Saint-Antoine, n° 73.

2^o UNE AUTRE MAISON, à côté de la précédente, avec cour devant, n° 74.

3^o PLUSIEURS AUTRES MAISONS joignant celles ci-dessus, avec servitudes, cours, passages et jardins au fond, ayant entrée sur la rue du Pressoir-Saint-Antoine, n° 69.

4^o AUTRE MAISON ET JARDIN, même rue, n° 66.

S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire, ou à M. TAVEAU, expert à Bagneux.

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE :

1^o UNE MAISON, sise à Saumur, rue de la Tonnelle, n° 23, occupée par M. D'huy, pharmacien ;

2^o BATIMENT, situé à Saumur, rue de la Montée-du-Port, entre les n° 6 et 8.

Facilité pour le paiement.

S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur. (247)

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE

GRAND IMMEUBLE

De construction récente et en très-bon état,

Au centre de Saumur.

Loyer de 7 à 8,000 fr. par an.

S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

PRÉS A VENDRE

A L'AMIABLE,

Dans les Prés-Pinguet, commune de Saumur,

Joignant le Thouet et la levée de Nantilly.

1^o 1 hectare 15 ares environ, dit le Pré-Girard, avec fouille ;

2^o 1 hectare 30 ares environ, dit le Pré-Nisery, au même lieu ;

3^o 25 ares de pré, au même lieu, joignant l'ilot de Bagueux ;

4^o L'ilot de Bagueux, contenant 2 hectares environ.

S'adresser, pour traiter, à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur, ou à M. TAVEAU, expert à Bagneux.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

VASTE TERRAIN

AVEC MAGASIN

Situé à Saumur, quai de Limoges,

Occupé par M. BELLEuvre.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE JOUE

MAISON DE CAMPAGNE

Située à Cunault, sur les bords de la Loire.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire.

A LOUER

2,500 fr., MEUBLÉ,

CHATEAU DE VAUCHIGNARD

A Loches, à 5 minutes de la gare et à une heure de Tours.

Six chambres à coucher. Situation et vue splendides. Grands jardins. Terrasse et dépendances. Fruits abondants.

S'adresser, à Loches, à M. JESSERAND ; à Levallois-Perret (Seine), rue de Courcelles, 122 bis, à M. DUCHAMIN, architecte. (283)

UN MÉNAGE demande à se placer, le mari comme cocher, la femme comme femme de chambre.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTMENT

UNE MAISON

Rue Verte, n° 4,

Comprenant : Remise, écurie à deux chevaux, salon, salle à manger, cuisines, trois chambres, trois cabinets, grenier et caves.

S'adresser à M^e MAUBERT, à Sainte-Anne (Nantilly). (248)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

JOLIE MAISON

Située rue de Bordeaux, 15,

Comprenant NEUF PIÈCES,

Avec Jardin.

S'adresser à M. P. GODET, place du Marché-Noir.

A LOUER

PRÉSENTMENT

CHAMBRE ET CABINET

Rue Haute-Saint-Pierre.

S'adresser à l'Orphelinat St-Joseph.

A VENDRE

UNE JUMENT

De huit ans,

Taille 1^m50, robe bai cerise, s'attelle et se monte.

S'adresser à M. FOUCHAU, 79, rue Saint-Nicolas, Saumur. (267)

A VENDRE

UN CHIEN DE CHASSE SPAGNEUL

Bien dressé.

S'adresser hôtel de la Poste, aux Rosiers. (252)

LE PULICIDE

DESTRUCTEUR INFALLIBLE de tous les insectes nuisibles à l'homme, aux animaux domestiques et aux vêtements : Punaises, Puces, Poux, Mouches, Cafards, Arpes, Moustiques, Pucerons, Araignées, Chenilles, Fourmis, etc.

Se trouve à la Pharmacie Centrale, chez M. E. D'HUY, rue de la Tonnelle, 27, dépositaire pour l'arrondissement de Saumur. (179)

Saumur, imprimerie P. GODET.